

**INSTITUT DE FORMATION  
D'AIDES-SOIGNANTS**

**CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES**

**PROJET PEDAGOGIQUE**

**Promotion 2024-2025**

**Institut de Formation d'Aides-Soignants**

Du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées

14, place du Pilat 31800 SAINT-GAUDENS

☎ : 05.61.32.41.79 - ✉ : [ifas@ch-saintgaudens.fr](mailto:ifas@ch-saintgaudens.fr)

SIRET 263 100 180 00058

## SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	4
2. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS .....	6
3. LE PROJET INSTITUTIONNEL.....	7
3.1. PRESENTATION DE L'IFAS.....	7
3.1.1. L'équipe pédagogique .....	7
3.1.2. Les locaux .....	7
3.1.3. L'Institut de Formation d'Aides-soignants .....	8
3.1.4. La formation d'aide-soignant .....	8
3.1.5. Autres formations.....	8
3.1.6. Fonctionnement de l'Institut.....	9
3.2. L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL EVOLUE L'IFAS.....	10
4. LE PROJET PEDAGOGIQUE .....	11
4.1. INTRODUCTION.....	11
4.2. DEFINITION DU METIER ET PLACE DE L'AIDE-SOIGNANT DANS L'EQUIPE.....	15
4.3. LE REFERENTIEL DE COMPETENCES AIDE-SOIGNANT .....	16
4.4. DIFFERENTS TYPES DE VOIES D'ACCES AU DIPLOME D'AIDE- SOIGNANT .....	17
4.4.1. La voie d'accès au DEAS par la formation complète .....	18
4.4.2. La voie d'accès au DEAS par formation partielle.....	18
4.4.3. La voie d'accès au DEAS par VAE .....	19
4.5. MOYENS PEDAGOGIQUES .....	19
4.5.1. Moyens humains et missions de l'équipe de l'IFAS .....	19
4.5.2. Les acteurs de la formation .....	20
4.5.2.1. La Directrice : .....	20
4.5.2.2. Les formatrices : .....	21

4.5.2.3.	Les élèves :.....	22
4.5.2.4.	Les intervenants extérieurs :.....	22
4.5.2.5.	Les professionnels des terrains de stage :.....	22
4.5.3.	Moyens méthodologiques :.....	23
4.5.3.1.	Approches pédagogiques.....	23
4.5.3.2.	Moyens matériels.....	23
4.5.4.	Le financement de la formation.....	24
4.6.	ORGANISATION DE LA FORMATION CONDUISANT AU DEAS.....	24
4.6.1.	Généralités.....	24
4.6.1.1.	Les temps de formation à l'IFAS.....	25
4.6.1.2.	La formation en stage.....	27
4.6.1.3.	L'encadrement en stage.....	29
4.6.1.4.	L'exploitation du stage ou la réflexivité au cœur des apprentissage.....	30
4.6.2.	Les principes et objectifs et pédagogiques.....	31
4.6.3.	Objectifs généraux.....	33
4.6.4.	Accompagnement et suivi des élèves.....	34
	Ainsi qu'il est précisé plus haut, un suivi pédagogique individuel est intégré dans le cursus des élèves.....	34
4.7.	EVALUATIONS.....	34
4.7.1.	Evaluation des blocs de compétences de la formation :.....	35
4.7.2.	A.F.G.S.U. niveau 2.....	36
4.7.3.	Evaluation des compétences en stages.....	36
4.8.	EVALUATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION.....	37
4.9.	LA CERTIFICATION : LE DEAS.....	37
<b>5.</b>	ANNEXES.....	39

## 1. PREAMBULE

Le projet pédagogique exprime l'identité et l'engagement des membres de l'équipe de notre Institut.

En cela il est porteur des valeurs que partagent ses animateurs et est le garant de notre implication dans les missions qui nous sont dévolues.

Aujourd'hui, le contexte socio-économique des secteurs de la santé et du médico-social est au cœur de nombreuses préoccupations : besoins non pourvus en personnel soignant diplômé, problématiques de sa fidélisation, vieillissement de la population...

Aussi, les formations du sanitaire et particulièrement celle du métier d'aide-soignant<sup>1</sup>, doivent s'adapter.

L'équipe pédagogique de l'IFAS CH Comminges-Pyrénées de Saint-Gaudens, consciente de ces enjeux et des contraintes actuels, construit et adapte chaque année un projet toujours plus novateur à l'endroit des nouvelles générations de futurs soignants qu'il accueille.

Rédigé sous la responsabilité de sa directrice, il se doit d'être fédérateur et à l'usage de tous.

Aussi, ce document :

- Précise l'orientation de la formation
- Explicite les méthodes et moyens pédagogiques
- Définit l'organisation de la formation

Il a pour finalité l'émergence de soignants compétents et responsables aptes à répondre aux besoins de santé, dispensant des soins de qualité et qui sauront faire valoir leurs compétences dans le cadre d'une réelle identité professionnelle.

---

<sup>1</sup> Lire dans tout le document : aide-soignant(e)

Le projet pédagogique est construit selon les modalités d'apprentissage actives, en présentiel et en distanciel, et l'individualisation de la formation au regard des besoins d'apprentissage et des différents parcours d'accès à la formation.

Il favorise l'autonomisation des apprenants et le travail en équipe pluriprofessionnelle, dans un processus de professionnalisation.

Il est soucieux d'assurer un accompagnement inclusif et d'accompagner les élèves en situation de handicap dans l'ensemble de leur parcours d'apprentissage.

## 2. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

ARS	Agence Régionale de Santé
AVS	Auxiliaire de Vie Sociale
AMP	Aide Médico-Psychologique
AP	Auxiliaire de Puériculture
ASHQ	Agent de Service Hospitalier Qualifié
AS	Aide-Soignant
CHCP	Centre Hospitalier Comminges Pyrénées
CEFIEC	Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres
DEAS	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
DREETS	Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)
EHPAD	Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IFAS	Institut de Formation d'Aide-Soignant
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

### 3. LE PROJET INSTITUTIONNEL

#### 3.1. PRESENTATION DE L'IFAS

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées a été créé en 1979 et accueille actuellement 45 élèves.

Des tous les Instituts de Formation d'Aides-Soignants de la Haute-Garonne, il est le seul situé hors de l'agglomération toulousaine, au sud du département, à 90 km de TOULOUSE, proche des départements des Hautes-Pyrénées, du Gers et de l'Ariège.

Aussi, l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de SAINT GAUDENS reçoit régulièrement des candidats de ces départements limitrophes.

##### 3.1.1. L'équipe pédagogique

Elle est animée par une directrice, Cadre de Santé (soit 1ETP).

Elle est secondée par deux formatrices, Infirmières Diplômées d'Etat (soit 2 ETP). Le secrétariat est assuré par un Adjoint Administratif Principal (1 ETP).

##### 3.1.2. Les locaux

L'IFAS, depuis 2014, est situé dans un bâtiment municipal dédié aux formations paramédicales au 14 place du Pilat à SAINT GAUDENS.

L'IFAS occupe principalement le rez-de-chaussée. L'IFSI, antenne rattachée au CHU de TOULOUSE réside au 1er et second étage.

Ainsi, sur trois niveaux, nous disposons de vastes salles de classe équipées en informatique et aménagées pour y assurer des Travaux Pratiques.

L'IFAS a investi dans de nombreux matériels permettant de développer l'apprentissage par simulation dans ses locaux.

Les élèves disposent d'un espace de détente commun aux deux instituts de formation.

### 3.1.3. L'Institut de Formation d'Aides-soignants

L'Institut bénéficie d'un agrément renouvelé par arrêté de la présidente du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée daté du 10 mai 2021 et valable jusqu'au 31 juillet 2026.

### 3.1.4. La formation d'aide-soignant

L'institut forme des aides-soignants en réponse aux besoins de santé de la population prioritairement commingeoise, luchonnaise et du Volvestre.

Ces soignants doivent développer des compétences techniques, relationnelles, organisationnelles et personnelles.

La formation se répartit sur 11 mois, de fin août à juillet pour les élèves qui suivent le parcours complet.

Les élèves bénéficiant d'un parcours partiel intègrent la promotion au moment où sont dispensés les enseignements requis dans le cadre de leur propre cursus.

### 3.1.5. Autres formations

- Formation tutorat pour tous les agents des structures qui reçoivent nos élèves afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement de nos élèves lors des stages cliniques.
- Préparation à la sélection des ASHQ dans le cadre de la possibilité de bénéficier de la promotion professionnelle pour entrer en IFAS.
- Nous avons aussi la possibilité d'accueillir et d'encadrer divers stagiaires, ou étudiants : Cadres de Santé issus des différents IFCS<sup>2</sup>, personnes suivant une formation de formateur.

---

<sup>2</sup> IFCS : Institut Formation Cadre de Santé

- L'IFAS accompagne, en lien avec la DREETS, des personnes à diplôme étranger dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exercice.

### 3.1.6. Fonctionnement de l'Institut

Selon l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant l'institut dispose de :

- Un projet pédagogique actualisé en équipe qui décrit les principes et méthodes pédagogiques.
- Un Règlement Intérieur qui est établi et remis à jour chaque année. Il est soumis pour avis à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) par la Directrice de l'Institut de formation.

Ces documents sont mis à disposition de chaque élève tout au long de la formation sur la plateforme pédagogique.

La directrice est assistée d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) consultée pour toutes les questions relatives à la formation des élèves.

La composition de l'instance est validée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé OCCITANIE.

Elle est présidée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

La directrice est assistée d'une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves, d'une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires et d'une section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

### 3.2. L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL EVOLUE L'IFAS

L'Institut assure une collaboration avec les tutelles que sont :

- La Région qui, depuis la Loi du 13 août 2004 de décentralisation, a la responsabilité des formations sanitaires et sociales jusqu'alors sous l'autorité de l'Etat.

La Région prend donc en charge :

- La répartition des quotas d'élèves et des capacités d'accueil.
  - L'autorisation de création des instituts
  - L'agrément des directeurs
  - Le financement des instituts de formation ainsi que les rémunérations et bourses pour les élèves
- L'Etat qui conserve la compétence en termes de pédagogie (visée par le Directeur de l'ARS ou son représentant) et de délivrance des diplômes (par le Directeur de la DREETS).

En outre, l'Institut se doit de répondre aux enjeux suivants que sont :

- La formation professionnelle tout au long de la vie (Loi de septembre 2009).

Au-delà des voies habituelles d'accès à un diplôme (formation initiale, apprentissage, formation professionnelle continue), la validation des acquis de l'expérience (VAE) est également un moyen pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

- L'engagement dans une démarche qualité permettant d'améliorer nos pratiques.

En ce sens, l'IFAS participe à différents groupes de travail :

- Groupe de travail auprès de l'ARS OCCITANIE, participation aux travaux du CEFIEC régional.
- Participation au groupe de travail « répartition des stages et fiche d'agrément de stage » avec les IFAS du Centre Hospitalier de Tarbes et du lycée REFFYE de TARBES et de l'IFAS du Centre Hospitalier de LANNEMEZAN

En outre, l'IFAS de Saint-Gaudens a obtenu la certification Qualiopi depuis 2022.

## 4. LE PROJET PEDAGOGIQUE

### 4.1. INTRODUCTION

Le projet pédagogique de l'IFAS est axé sur plusieurs intentions :

- L'intention de former des professionnels compétents au regard de leur niveau de responsabilité
- L'intention de favoriser le développement de la réflexivité et de la posture professionnelle des apprenants
- L'intention d'individualiser la formation au regard des parcours singulier de chaque apprenant
- L'intention de proposer une formation inclusive
- L'intention de favoriser l'autonomie et la responsabilité des apprenants
- L'intention de favoriser la prise en soins globale
- L'intention de favoriser le travail en équipe pluriprofessionnelle
- L'intention de collaborer aux projets du CH Commines-Pyrénées

Les aides-soignants, depuis le référentiel de formation de 2021, sont formés a davantage de compétences et ainsi davantage de responsabilités.

Cette évolution des compétences soignantes entraine la nécessité d'acquisition supplémentaire de savoirs, et le développement de davantage de savoir-faire supplémentaires et de savoir-être.

L'apprentissage qu'il soit à l'IFAS ou en stage se doit de répondre à ces niveaux d'exigence afin que les apprenants une fois diplômés fassent preuve d'un niveau de compétences qui leur permettent d'assurer des prises en soins de qualité et d'être des acteurs sur lesquels l'ensemble des professionnels de santé, des patients, résidents...et leurs proches puissent s'appuyer.

Ce développement de compétences participe au développement de la posture professionnelle.

Tout au long de la formation, l'intention est aussi de favoriser l'acquisition des comportements et des attitudes professionnelles que ce soit à l'IFAS et en stage.

Cette posture professionnelle est attendue envers tous les usagers gravitants autour de la formation des élèves aides-soignants : envers tous les professionnels des lieux de stage, les patients et leurs proches, et envers tous les usagers de l'IFAS et de l'IFSI.

L'acquisition de la posture professionnelle se fait ainsi dans tous les temps d'apprentissage.

Outre de nouveaux acquis, le développement de la réflexivité est au centre du projet pédagogique.

Le projet pédagogique de l'IFAS s'oriente sur le développement de la compréhension des prises en soins et pratiques de soins, de leur analyse, de leurs évaluations, et du développement de la capacité à remettre en question ses propres pratiques.

La mobilisation du concept de réflexivité tout au long de la vie professionnelle est un facteur majeur du développement de soins de qualité et de la démarche qualité.

Les apprenants sont tous uniques, que ce soit dans leur parcours de formation antérieurs, dans leurs expériences professionnelles, dans leurs connaissances acquises, dans leur histoire de vie, dans leurs représentations, dans leurs motivations à entrer en formation et dans leurs capacités d'apprentissage.

Au regard de diplômes précédemment obtenus ou d'un parcours VAE, un élève peut bénéficier d'allègements et/ou de dispenses de formation.

Aussi, chacun a acquis des savoirs, des savoir-faire et savoir-être tout au long de sa vie qu'il va pouvoir mobiliser au bénéfice de son apprentissage du métier d'aide-soignant.

De plus, certains apprenants peuvent avoir besoin d'aménagement de la formation et/ou mise en place de compensations au regard d'un handicap qu'il soit visible ou non.

L'intention est de pouvoir adapter la formation à chacun des apprenants afin de permettre une acquisition de l'ensemble des compétences en fonction de tous ces éléments.

Pour ce faire, le projet pédagogique se veut inclusif et s'appuie sur des méthodes et outils pédagogiques qui favorisent l'apprentissage de tous les apprenants.

En effet, ces derniers peuvent être soit des personnes en reconversion ou évolution professionnelle soit des personnes en post-baccalauréat n'ayant eu peu d'expérience de vie autre que lycéenne.

Certains n'ont obtenu aucun diplôme jusqu'à leur entrée à l'IFAS, d'autres sont titulaires de diplômes français ou étrangers, pouvant être des diplômes de l'enseignement supérieur.

Aussi les méthodes et outils d'apprentissage vont être adaptés en faveur de chaque public, tout en les pensant inclusives dès leur élaboration.

Le projet pédagogique s'appuie sur des méthodes actives d'apprentissage, où chacun va pouvoir mobiliser et faire partager ses acquis.

Dans un groupe en formation particulièrement hétérogène comme celui de la formation aide-soignante, favoriser les échanges de savoirs et d'expériences se fait au bénéfice du groupe en formation et de chacun des élèves en formation.

Le projet pédagogique de l'IFAS est organisé afin de favoriser l'autonomie, la prise de décision et de responsabilité pour les apprenants.

Ces compétences transversales indispensables, à l'instar de la posture professionnelle, seront à transférer dans l'exercice professionnel.

Chacun, considéré dans sa singularité, sera accompagné par l'équipe de l'IFAS à travers les temps formels et informels d'enseignement dans le développement de ces compétences.

En s'appuyant notamment sur l'apprentissage du raisonnement clinique, les apprenants vont pouvoir développer leurs capacités à comprendre, analyser et prendre en soins chaque individu dans sa globalité, de façon personnalisée, actualisée et dans la volonté d'améliorer la qualité de la prise en soins dans tous ses axes.

L'ensemble de la prise en soins s'oriente à la fois les soins, réalisation d'actes de soins, et aussi sur le soin qui correspond au prendre soin communément admis par la communauté soignante.

En effet, le projet pédagogique, au-delà l'acquisition d'aptitudes et dextérités techniques et relationnelles, s'oriente sur la considération de la personne dans sa globalité et sa dignité.

L'accompagnement de la personne prise en soins ne peut se faire de façon isolée par l'aide-soignant mais se fait via la mutualisation de compétences.

La qualité de la prise en soin se fait par la potentialisation des compétences des différents professionnels du sanitaire et social, du patient et de son entourage. Ainsi, le projet pédagogique prévoit le développement d'activités pédagogiques avec d'autres élèves/étudiants.

Des enseignements communs sont organisés avec les étudiants infirmiers de l'IFSI de St Gaudens.

Au travers des différents blocs de compétences de la formation aide-soignante, il est prévu le développement de connaissances sur les compétences des professionnels de santé et du sanitaire avec lesquels les aides-soignants sont amenés à collaborer.

Le projet pédagogique de l'IFAS s'inscrit dans le projet d'établissement du CH Comminges-Pyrénées et dans différentes activités organisées par ce dernier.

Les axes forts du projet d'établissement sont mobilisés lors des enseignements, comme la prise en soins des personnes en soins palliatifs par exemple.

Le projet pédagogique prévoit et s'adapte à certaines activités proposées au sein du CH Comminges-Pyrénées telles qu'Octobre Rose, le mois sans tabac, le don d'organes ou le dépistage du diabète.

#### 4.2. DEFINITION DU METIER ET PLACE DE L'AIDE-SOIGNANT DANS L'EQUIPE

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'Infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du Code de la Santé Publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

### 4.3. LE REFERENTIEL DE COMPETENCES AIDE-SOIGNANT

Même si le métier d'aide-soignant s'exerce toujours sous la responsabilité de l'infirmier, celui-ci a évolué vers davantage de responsabilités et de compétences.

Il se décline en cinq domaines d'activités :

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités ;
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques ;
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention ;
- Transmissions, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations.

Il se décline aussi en cinq blocs de compétences :

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale :
  - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
  - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration :
  - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
  - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants :
    - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
    - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention :
    - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
    - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques :
    - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
    - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

#### 4.4. DIFFERENTS TYPES DE VOIES D'ACCES AU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT

Compte tenu du référentiel de formation de 2021, il est à noter que le DEAS peut s'acquérir par le suivi et la validation des 5 Blocs de Compétences de la formation, en continu ou en discontinu.

Le DEAS peut s'obtenir aussi par le suivi et la validation d'une ou de Bloc de Compétences ou modules de la formation plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire, en fonction des acquis antérieurs.

#### 4.4.1. La voie d'accès au DEAS par la formation complète

L'admission en formation complète d'aide-soignant est subordonnée à la réussite à la sélection sur dossier et/ou par un entretien selon la situation du candidat.

L'obtention du diplôme est subordonnée au suivi de la formation ainsi qu'à la validation de l'ensemble des Blocs de Compétences liés à l'exercice du métier. La validation d'un Bloc de Compétences correspond à la validation des évaluations à l'IFAS conjointement à l'acquisition des compétences correspondantes lors des stages.

Les élèves issus de la sélection relevant de l'article 11 de l'arrêté du 10/06/2021 (ASHQ de la fonction publique et agents de service) sont dispensés de la réalisation d'une période de stage de 5 semaines.

#### 4.4.2. La voie d'accès au DEAS par formation partielle

L'admission en formation partielle d'aide-soignant est subordonnée à la réussite de sélection sur dossier et/ou par un entretien selon la situation du candidat.

L'obtention du diplôme est subordonnée au suivi de la formation ainsi qu'à la validation de l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier n'ayant pas été validés par équivalence suite à l'obtention d'un autre diplôme.

Les contenus théoriques et les périodes de stages peuvent être allégées en fonction du ou des diplômes précédemment obtenus.

#### 4.4.3. La voie d'accès au DEAS par VAE

Certains candidats exercent la fonction de soignant dans les structures hospitalières ou médico-sociales et ont entrepris une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Ils peuvent valider auprès de la DREETS une ou plusieurs compétences/Blocs de Compétences valident certaines compétences.

Dans le cas de compétences non validées, ils peuvent demander à bénéficier d'une formation partielle afin d'obtenir le DEAS.

#### 4.5. MOYENS PEDAGOGIQUES

##### 4.5.1. Moyens humains et missions de l'équipe de l'IFAS

Pour 45 élèves en formation complète et/ou partielle auxquels peuvent s'ajouter des redoublants, des élèves en stage de rattrapage, des reprises de formation et des VAE	
Equipe Pédagogique	-1 Directrice Cadre de Santé (50% ETP Direction et 50% ETP Formateur) -2 formatrices IDE (100% ETP)
Adjoint Administratif	- 1 Adjoint Administratif Principal (100%ETP)
Intervenants extérieurs	- des infirmiers de différents secteurs : Gériatrie, Psychiatrie - des personnels administratifs intervenants sur les fonctions logistiques - des référents hygiène - 1 Diététicienne - des médecins hospitaliers. - des Aides-Soignants - 1 association de lutte contre l'homophobie - 1 cadre responsable de l'identitovigilence et du numérique

	- 1 assistant social - 1 aumônier hospitalier
--	--

#### 4.5.2. Les acteurs de la formation

##### 4.5.2.1. La Directrice :

De formation infirmière, Cadre de Santé diplômé, elle a la responsabilité du fonctionnement de l'institut, du projet pédagogique et de sa mise en œuvre. Elle assure le lien avec les tutelles et met en application leurs recommandations et les textes réglementaires.

Elle assure le suivi des dossiers de chaque élève et négocie les prises en charge avec :

- Le Conseil Régional et l'ASP (Agence de Service et de Paiement rattachée aux collectivités)
- Pôle Emploi
- Les employeurs
- Les organismes finançant la formation (OPCO)

Par ailleurs, elle a la charge d'élaborer divers dossiers entre autres d'agrément et de certification.

La directrice s'assure des relations avec les partenaires financiers et du suivi de chaque dossier durant l'année scolaire.

Elle est le lien permanent avec les tutelles et autorités administratives : l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS), la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la direction du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées (CHCP), afin de mettre en application les différentes directives.

Elle gère l'organisation de la sélection d'entrée des candidats à l'IFAS.

#### 4.5.2.2. Les formatrices :

S'appuyant sur leur expertise infirmière et leur compétence dans le domaine de la formation, ils ont la charge d'assurer les enseignements théoriques et cliniques, les suivis pédagogiques, les Enseignements Cliniques, la préparation des stages cliniques, l'organisation et la correction des épreuves de validation.

L'opportunité qu'offre la cohabitation avec l'IFSI permet de développer une interface pédagogique mêlant certains enseignements.

Ainsi, des éléments sont enseignés conjointement aux élèves aides-soignants et étudiants infirmiers dans le cadre des soins d'hygiène, de l'organisation du travail, de diverses situations cliniques de soins notamment par le biais de simulations.

Ces temps permettent aussi de développer le champ du tutorat et le travail interprofessionnel.

Ces temps de formation sont réajustés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les formateurs/trices, sont en relation avec les employeurs du secteur sanitaire et médico-social qui les sollicitent très régulièrement pour des emplois ou des terrains de stage.

Ils assurent les relations avec les lieux de stage parfois très éloignés de l'IFAS se rendant sur le terrain pour optimiser l'encadrement des élèves.

Ils travaillent en lien avec les autres IFAS et l'IFSI et organisations professionnelles. Ils participent aux projets institutionnels (projet de soins, projet social, accompagnement des projets professionnels, ...)

Ils participent à la sélection d'entrée à l'IFAS et aux jurys de VAE Aide-Soignant au niveau régional.

Ils intègrent les travaux à l'invitation du Bureau Territorial du Comminges ainsi qu'aux différents forums permettant d'assurer la promotion de la profession.

En prolongement de ces interventions, l'équipe pédagogique rencontre les élèves d'établissements scolaires (lycée CASTERET, Lycée Professionnel Agricole, lycée BAGATELLE de SAINT GAUDENS et MFR de MANE)

#### 4.5.2.3. Les élèves :

Leurs situations sociales sont variées.

Certains ont fait le choix d'une réorientation professionnelle, d'autres travaillent dans le milieu sanitaire ou médico-social en qualité de faisant fonction d'Aide – Soignant(e), certain(e)s, plus jeunes, souhaitent donner un prolongement à leur cursus scolaire postbac.

Cette hétérogénéité est une opportunité qui est mise à contribution pour créer une dynamique de groupe, garantie d'une émulation propice aux échanges et aux débats d'idées.

En effet ils doivent être considérés en qualité d'apprenants actifs et se doivent d'être véritablement artisans de leur apprentissage.

#### 4.5.2.4. Les intervenants extérieurs :

De formation médicale, paramédicale, sociale, médicotechnique et administrative, ces professionnels exercent en milieu sanitaire et/ou médico-social.

Cet appui est une richesse indispensable dont se nourrit la formation.

#### 4.5.2.5. Les professionnels des terrains de stage :

Acteurs essentiels de la formation par alternance, véritables collaborateurs, ils facilitent la mise en pratique des savoirs.

Ils sont au nombre de trois catégories :

- Le maître de stage qui est le responsable de l'unité, généralement le Cadre de Santé.
- Le tuteur qui est un(e) AS ayant un lien privilégié avec l'institut, maîtrisant les exigences du programme de formation grâce à la formation adéquate diligentée par nos soins.
- Les professionnels de proximité, AS, ASH, IDE...

### 4.5.3. Moyens méthodologiques :

#### 4.5.3.1. Approches pédagogiques

Différentes modalités sont appliquées par l'équipe pédagogique :

- Cours théoriques magistraux (anatomie physiologie, hygiène, physiopathologie...)
- Cours audiovisuels- vidéo projection
- Travaux Pratiques et simulations à partir de différents scénarii
- Travaux Dirigés (raisonnement clinique...)
- Travaux de groupe
- Recherches documentaires (centre de documentation, internet...)
- Travaux personnels guidés (analyses de situations, démarches de soins, situations emblématiques...)
- Accompagnement pédagogique individualisé (maîtrise des notions de base de l'arithmétique, de français écrit et oral, de l'outil informatique...)
- Evaluations des compétences, contrôle continu des acquis (écrit, oral, pratiques, à l'institut ou en structure de soins)
- Préparation et bilans de stages
- Tables rondes organisées avec des professionnels de santé
- Participation à des conférences et diverses manifestations (octobre rose), journée hygiène, « café éthique » organisées par le CHCP...
- Analyse des Pratiques Professionnelles en groupe et en individuel au retour de stage
- Analyse et exploitation de l'évaluation des enseignements et des terrains de stage faite par les apprenants
- Enseignements mutualisés avec l'IFSI de St Gaudens ; la MFR de Mane

#### 4.5.3.2. Moyens matériels

- Locaux modernes et spacieux
- Mannequins de Travaux Pratiques.
- Equipement informatique de simulation

- Mobilier hospitalier : lits, fauteuils, adaptables...
- Ordinateurs, Internet et Intranet, Photocopieur/Fax et vidéoprojecteurs.
- Salles de Travaux Pratiques pour ergonomie/manutention et les pratiques professionnelles.
- Livres Revues Professionnelles, Documents divers, Planches anatomiques et schémas.

#### 4.5.4. Le financement de la formation

Le coût pédagogique est pris en charge soit par la Région Occitanie, soit par les employeurs pour les agents bénéficiant de la promotion professionnelle. Certains, rarement, autofinancent leur formation.

## 4.6. ORGANISATION DE LA FORMATION CONDUISANT AU DEAS

### 4.6.1. Généralités

Cette formation se déroule en alternant périodes de cours et de stages. Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une validation écrite, orale et/ou pratique.

La formation est planifiée sur 11 mois, du lundi 26 août 2024 au vendredi 18 Juillet 2025.

Elle comprend 44 semaines soit 1540 heures de formation dont 22 semaines (770 heures d'enseignement théorique et pratique) et 22 semaines de stages (770 heures).

Trois semaines de congés sont programmées, 2 en fin d'année durant la période de vacances scolaires de Noël et 1 durant la période de vacances scolaires de printemps.

Horaires : la durée hebdomadaire est de 35 heures, en moyenne.

- A l'IFAS : la planification des apports théoriques et pratiques à l'IFAS sont compris de 8h à 18h du lundi au vendredi
- En stage : les horaires de stage sont ceux du lieu de stage, l'amplitude horaire est en moyenne de 7 heures par jour, pouvant aller jusqu'à 12h, en accord avec l'équipe pédagogique et le maître de stage. Une expérience de nuit et de week-end est à réaliser durant la formation.

#### 4.6.1.1. Les temps de formation à l'IFAS

Il comprend des cours, des Travaux Dirigés, des travaux de groupe et des séances de simulation, du travail personnel guidé, de l'accompagnement pédagogique individualisé et du suivi pédagogique individuel et collectif.

Il est dispensé dans les domaines suivants : biologie humaine, sciences humaines et sociales, étude des pathologies, des soins relevant du rôle aide-soignant, et de la mise en lien par le raisonnement clinique et l'analyse de pratique et de situation.

Il vise l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Il est assuré par les infirmières DE formatrices permanentes et les intervenants externes exerçant dans le secteur sanitaire et social.

L'organisation des enseignements est planifiée en blocs de compétences et modules de formation.

Si les enseignements répondent ainsi aux exigences de l'arrêté du 10 juin 2021, l'équipe pédagogique doit proposer aux apprenants des enseignements actualisés en lien avec l'actualité et les préoccupations de santé publique spécifiques qui font l'objet d'un programme développé prioritairement par les tutelles nationales et locales (ministère de la santé et ARS OCCITANIE), ainsi qu'à l'évolution des pratiques et l'appropriation de nouveaux outils et méthodes de travail (informatique...).

Aussi, pour se faire, nous sollicitons le recours à des personnes et organismes « ressources » locaux.

Dans ce cadre, les thèmes qui font l'objet d'une étude particulière sont :

- La prise en charge ambulatoire et les parcours coordonnés : cet axe fort de la prise en charge hospitalière est travaillé en travaux dirigés avec mise en avant du rôle soignant et de l'importance du travail en réseau ville-hôpital
- Le travail en pluriprofessionnalité et en réseau au travers de travaux dirigés et enseignements par des intervenants extérieurs
- L'inclusion des personnes porteuses de handicap lors de travaux de recherche, travaux dirigés et simulations ; un focus est réalisé sur l'autisme par une intervenante extérieure
- L'homophobie : la prévention de l'homophobie ainsi que l'accompagnement des personnes victimes d'homophobie est abordée par une association locale
- Le schéma régional de santé préventif.
- Santé, environnement et les perturbateurs endocriniens
- La Qualité de Vie au Travail.
- Les nouvelles technologies numériques en santé
- Les soins palliatifs et le don d'organe qui sont des axes forts du projet d'établissement du CH Comminges-Pyrénées
- L'éducation thérapeutique et la place de l'aide-soignant dans une éducation avec définition des objectifs, identification des actions et évaluation de ces actions
- La fragilité
- La formation de ses pairs
- La violence faite aux personnes vulnérables

La planification des apports à l'IFAS se fait dans une logique de progressivité des apprentissages, et de mise en lien des savoirs, savoir-faire et savoir-être avec les situations cliniques des patients pris en soins.

Les contenus des apports à l'IFAS sont en lien avec le référentiel de formation, avec le projet d'établissement du CHCP et des attentes des employeurs.

Ainsi, l'équipe pédagogique a souhaité un complément de formation en s'appuyant sur le programme PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).

Les futurs aides-soignants sont considérés porteurs et force de propositions dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de travail.

La formation au numérique est développée au regard de l'annexe VIII citée dans l'article 3 bis de l'arrêté du 9 juin 2023.

#### 4.6.1.2. La formation en stage

Dans le parcours de formation, l'équipe pédagogique planifie les stages afin de permettre l'acquisition progressive de compétences par l'élève.

Dans un cursus complet de formation : ils sont en nombre de 4, d'une durée de 5 à 7 semaines, réalisés dans des structures sanitaires sociales et médico-sociales.

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes en situation de handicap physique ou psychique ainsi qu'un stage auprès de personnes âgées sont obligatoires.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition des compétences.

Les objectifs globaux sont définis par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif au DEAS. L'IFAS vérifie la qualité de l'encadrement en stage et la correspondance avec les objectifs de la formation avant tout accord.

Concernant la santé mentale ils sont organisés par l'IFAS en collaboration avec les IFAS de Lannemezan, de Tarbes.

- Etablissements de soins de court séjour publics et privés (Médecine, Chirurgie, Réanimation, Urgences, Soins de suite...)
- Etablissements de soins à orientation psychiatrique et/ou psychogériatrique
- Centres de Rééducation publics et privés

- Etablissements accueillant des personnes âgées dépendantes : EHPAD, USLD...
- Structures extrahospitalières : SSIAD, HAD

Les stages cliniques constituent un temps privilégié de l'apprentissage professionnel.

L'équipe éducative élabore à partir des ressources éducatives de la structure et du niveau de formation de l'élève les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation.

Les professionnels préparent l'élève à l'exercice de sa fonction, les tuteurs en lien avec l'équipe pédagogique et les responsables de l'encadrement garantissent les objectifs d'apprentissage et les modalités d'encadrement.

A la demande de l'ARS, depuis 2018, une attention particulière est portée en faveur des stages auprès des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Le stage de 7 semaines réalisé en fin de formation est choisi en fonction du projet professionnel de l'élève et en accord avec l'équipe pédagogique.

Toutefois, afin de favoriser les apprentissages, il devra être effectué dans un service où l'élève n'a jamais réalisé de stage durant sa formation. Le lieu doit comporter des AS diplômés dans ses effectifs.

Le nombre d'élèves accueillis dans chaque service dépend de la capacité d'accueil préalablement déterminée par le Cadre de Santé du service.

Des rendez-vous de suivi pédagogique individuels sont organisés tout au long du processus de formation, à l'initiative de l'équipe pédagogique ou à la demande de l'apprenant.

Ces entretiens formels ont pour objectifs d'accompagner l'élève dans ses processus d'apprentissage, d'auto-évaluation et de construction de son projet professionnel.

Un portfolio est délivré à chacun des élèves afin de leur permettre de faire le point sur l'avancée leurs apprentissages durant les stages pour chaque spécialité et s'inscrire dans un processus d'autoévaluation.

Il doit être présenté impérativement dès le début du stage à l'aide-soignant référent ou au tuteur.

Cette démarche permettra de clarifier les objectifs de chacun et de proposer un accompagnement pédagogique qui répond aux besoins de l'apprenant.

#### 4.6.1.3. L'encadrement en stage

"Le stage est une période de mise en situation professionnelle sur un terrain de stage. Il permet à l'élève d'assimiler les connaissances théoriques et pratiques et d'acquérir des comportements professionnels mise en situation » R.

MAGNON

L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

Pour atteindre les objectifs, le déroulement du stage doit s'effectuer selon les modalités suivantes :

Une phase d'observation portant sur l'organisation des professions sanitaires, sociales et socio-éducatives de l'établissement ou de la structure d'accueil et sur la communication interne et externe.

L'élève précise les objectifs à atteindre au début du stage.

Une phase de participation relative aux activités sanitaires et sociales permet de pratiquer les différentes activités aides-soignantes du lieu de stage.

Ces activités doivent correspondre aux compétences aides-soignantes et mobilisent ou développent les acquis théoriques à travers le raisonnement clinique et le développement de la réflexivité lors d'analyses de pratiques notamment.

Elles mobilisent ou développent aussi les acquis pratiques lors de la réalisation de soins directs et/ou indirects et dans la relation au patient et/ou son entourage et avec l'équipe pluriprofessionnelle.

Il s'agit bien d'une participation progressive aux soins qui lui sont dévolus et à la surveillance de personnes atteintes de pathologies diverses en collaboration avec les diplômés (IDE et AS) qui les encadrent.

Il est indispensable d'évaluer individuellement ce que l'élève fait ou sait faire avant de le laisser agir seul.

Au début, l'élève joue le rôle d'aide, alors que la personne qui l'encadre fait l'essentiel du soin, pour arriver progressivement à inverser les rôles compte tenu des acquis de l'élève.

La notion de rapidité ne sera prise en compte que lorsque la méthode sera bien maîtrisée.

La communication avec l'équipe, le malade et son entourage ainsi que la réponse aux besoins sont analysées au cours du raisonnement clinique.

L'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être est mobilisé en situation réelle, tout au long des différentes périodes de stage.

Appliquer cela concrètement revient à lui confier la prise en charge d'un certain nombre de personnes pour qu'il puisse en effectuer la démarche de soins et mettre en pratique les techniques déjà acquises.

Le nombre de patients pris en soins dépend du nombre de stages déjà effectués et de la spécificité du lieu de stage.

#### 4.6.1.4. L'exploitation du stage ou la réflexivité au cœur des apprentissages

L'équipe pédagogique s'est appuyée sur les travaux du sociologue Philippe PERRENOUD pour mettre en place cette méthode pédagogique.

Selon lui « *former de bons étudiants, c'est justement former d'emblée des gens capables d'évoluer, d'apprendre au gré de l'expérience, en réfléchissant sur ce qu'ils voulaient faire, sur ce qu'ils ont réellement fait, sur ce que cela a donné* ».

Le portfolio individuel de l'élève lui permet de relater par écrit une situation ou une activité de soins dont il a été acteur.

Ces documents sont exploités à l'IFAS avec l'équipe pédagogique à chaque retour de stage.

Des analyses de pratiques sont faites en groupe hétérogène.

Ce travail permet aux apprenants de développer leur réflexivité, leur esprit critique, de réfléchir sur le sens des soins dispensés, de relier la pratique avec

les connaissances théoriques apportées à l'institut afin d'enrichir leurs compétences.

L'équipe pédagogique s'appuie sur les situations rencontrées pour étayer les enseignements.

Cela met en valeur l'importance de l'alternance au sein du processus de formation.

#### 4.6.2. Les principes et objectifs et pédagogiques

Le Projet Pédagogique tient compte de l'Arrêté du 10 juin 2021 fixant le programme relatif au DEAS.

Il précise les principes et méthodes pédagogiques selon les points suivants : l'individualisation, la progression, l'autonomisation, la responsabilité, et être acteur de sa formation.

La formation est basée sur un dispositif d'alternance.

Deux systèmes très liés sont alors mis en relation : l'apprentissage à l'IFAS et l'apprentissage clinique lors des périodes de stage.

L'élève est au centre du processus et il en est l'acteur.

Cela optimise ses apprentissages et sa professionnalisation.

L'alternance est incontournable pour la construction des compétences. Elle permet à l'apprenant de confronter ses connaissances à l'action, de repérer ses acquis et ses manques, d'aller chercher l'information si nécessaire, de progresser, de faire des liens pertinents pour prendre en charge les personnes dans leur individualité.

La profession d'aide-soignant implique l'acquisition de compétences.

Selon Guy Le Boterf, expert en management, la notion de compétences comporte deux volets « *avoir des compétences* » et « *agir avec compétence* ».

« *Avoir des compétences* » signifie selon lui « *mobiliser dans l'action les ressources disponibles telles les connaissances, les savoirs faire, les capacités cognitives, les compétences comportementales* ».

*« Agir avec compétence c'est mettre en œuvre des actions qui atteignent les objectifs posés. »*

G. Le Boterf souligne l'importance de la prise de recul par rapport à ces deux dimensions : c'est la réflexivité.

Pierre PASTRE, Professeur émérite du Conservatoire National des Arts et Métiers confirme cette approche ainsi : *« Les compétences se développent par l'exercice de la répétition, mais surtout par l'analyse réflexive de ce qui s'est passé. La compétence est plus qu'un savoir-faire, c'est aussi un savoir comprendre »*

Il est important de former des soignants capables de comprendre les situations professionnelles rencontrées, d'agir de façon adaptée, d'utiliser les différents savoirs et compétences ainsi acquises dans de nouvelles situations de soins. Ce processus réflexif est le cœur du métier afin de pouvoir apporter à la personne soignée une meilleure qualité de soins.

Les valeurs donnent sens aux actes et en réfèrent à l'éthique.

Elles se traduisent en comportements des actes individuels et collectifs dans la formation.

Elle s'appuie en particulier sur les concepts suivants :

- L'homme et ses besoins
- La santé, la maladie et le handicap
- L'autonomie et la dépendance
- Le respect de la personne
- La bientraitance
- La bienveillance
- La compétence
- La responsabilité
- L'engagement

L'ensemble de ces concepts et valeurs professionnelles sont étudiées et mobilisées dans l'apprentissage à l'IFAS et en stage.

L'équipe pédagogique s'appuie sur une stratégie centrée sur l'apprenant qui puisse répondre à un processus d'apprentissage lui permettant d'évoluer, de

s'impliquer tout au cours de sa formation et de le conduire vers l'autonomisation et la professionnalisation.

L'équipe pédagogique structure, coordonne, régule et facilite l'apprentissage dans un dispositif pensé et élaboré au regard de concepts et de valeurs partagées.

Ainsi, le socioconstructivisme facilite l'élaboration d'un savoir qui prend en compte le milieu social, le contexte, ce que pense l'élève et ce qu'apportent les autres membres du groupe.

Dans des situations de travail complexes et changeantes la formation doit permettre d'amener les élèves à :

- Développer des capacités à agir avec pertinence, efficacité et en cohérence avec les exigences professionnelles,
- Construire leur professionnalisme tout au long de leur parcours de formation et d'activité,
- Développer leurs capacités de collaboration interpersonnelles et interprofessionnelles.

#### 4.6.3. Objectifs généraux

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmière, en collaboration avec elle et sous sa responsabilité, l'élève devra, au terme de sa formation, être un soignant compétent qui intègre des connaissances, des savoir-être, des savoir-faire lui permettant de faire face aux différentes situations rencontrées dans les différents services de soins et d'hébergement.

Cela sera possible après un temps d'adaptation préalablement défini avec le responsable du service.

Les objectifs généraux sont donc de former des professionnels compétents afin de :

- Dispenser des soins individualisés de qualité en toute sécurité pour le patient, dans le respect de ses choix et de sa dignité.

- S'adapter et s'impliquer dans des prises en charge en relation avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire et se positionner dans le respect de l'éthique et du secret professionnel.
- S'organiser, transmettre les éléments indispensables à la prise en charge des usagers en fonction de son champ de compétences et des spécificités du service hospitalier ou extra hospitalier.
- Évaluer ses pratiques professionnelles et participer à l'accompagnement et l'encadrement des futurs professionnels.
- Comprendre l'importance de la formation tout au long de la vie et se donne les moyens d'y parvenir.
- Se donner les moyens de prendre soin de sa propre santé.

#### 4.6.4. Accompagnement et suivi des élèves

Ainsi qu'il est précisé plus haut, un suivi pédagogique individuel est intégré dans le cursus des élèves.

Cette guidance leur permet de mesurer leur progression dans le cadre de leur apprentissage.

Elle permet d'identifier les points forts ainsi que les axes d'amélioration de chaque apprenant.

Ce dernier pourra mettre en place des actions afin de toujours progresser dans son apprentissage et acquérir l'ensemble des compétences du métier d'aide-soignant.

En outre, l'accompagnement pédagogique individuel permettra de personnaliser la formation au regard des difficultés ou prérequis indispensables à la formation, ainsi que le développement du projet professionnel.

#### 4.7. EVALUATIONS

Elles sont appliquées au regard du référentiel de formation, tout au long de la formation, selon les modalités d'évaluation et de validation définies.

Ces évaluations sont effectuées sous forme de contrôle continu qui porte sur :

- Les connaissances théoriques

- Les connaissances pratiques
- Les analyses de situations
- Les stages

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement - apprentissage.

Il importe de veiller à la cohérence de l'évaluation avec les objectifs de formation.

Les critères d'évaluation sont définis au regard des objectifs de formation les indicateurs d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés dans le cadre du Projet Pédagogique des Instituts.

Pour élaborer les indicateurs d'évaluation, il est nécessaire de :

- Délimiter ce qui doit être évalué en raison de sa pertinence par rapport aux compétences visées.
- Sélectionner des modalités d'évaluation qui renseignent valablement sur le niveau d'acquisition réellement attendu chez les élèves.
- Rendre explicite aux élèves les indicateurs et critères pris en compte pour l'évaluation.

#### 4.7.1. Evaluation des blocs de compétences de la formation :

Plusieurs types d'épreuves pourront être organisés en mode présentiel ou distanciel :

- Epreuves écrites : selon plusieurs modalités, questions à réponses ouvertes, à choix multiples, cas cliniques, analyses de situations...
- Epreuves orales : collectives ou individuelles dans le cadre d'un entretien et/ou d'une présentation.
- Epreuves pratiques : en salle de Travaux Pratiques, en structure de soins ou à distance.

#### 4.7.2. A.F.G.S.U. niveau 2

Pour valider le Bloc 2 – Module 4, l'élève doit obligatoirement, en plus des conditions ci-dessus citées, fournir l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

Cf. circulaire n° DHOS/P1/2007/453 du 31 décembre 2007 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé.

Cette formation est dispensée dans nos locaux par un des formateurs, formateur en gestes de secours et d'urgence, et validée par un médecin du CHCP représentant le CESU 31.

#### 4.7.3. Evaluation des compétences en stages

Chaque stage donne lieu à une évaluation des 10 compétences de formation, en lien avec les blocs et modules théoriques de la formation.

Dans le cas de dispense de formation, seules les compétences pour lesquelles l'apprenant n'a pas de dispenses sont évaluées en stage.

A l'issue de chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement évaluent le niveau d'acquisition en se référant au support prévu réglementairement.

Ils sélectionnent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences et éléments de compétences, en s'appuyant sur l'échelle de valeur définie par la feuille de bilan de stage.

Au terme des quatre stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions pour chaque unité de compétence.

Les acquisitions en stage sont validées au sein de l'IFAS au cours de la tenue d'une CVAR : commission de validation de l'acquisition des résultats.

En cas d'absence à une épreuve ou si une note est inférieure à 10/20, le module n'est pas validé.

Une épreuve peut être validée avec une note de 09/20 minimum si celle-ci peut être compensée par une autre épreuve du même bloc de compétences.

Une épreuve de rattrapage est prévue, par année.

Tous les modules et blocs de compétences doivent être validés pour obtenir le DEAS.

Celui qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue du rattrapage, peut bénéficier d'un redoublement pour le ou les modules non validés.

#### 4.8. EVALUATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION

Dans le cadre des modalités permettant l'amélioration de la qualité de la formation, l'équipe pédagogique a développé un outil permettant de mesurer et de quantifier le degré de satisfaction des apprenants.

Pour ce faire, il est demandé aux élèves, à l'issue de chaque module de répondre anonymement à un certain nombre de questions fermées et ouvertes. Il en est de même le dernier jour de formation.

Cette évaluation à distance balaie l'ensemble de la formation selon les mêmes modalités.

Les résultats servent ainsi de base aux modifications à réaliser dans le cadre de la préparation de la promotion à venir.

#### 4.9. LA CERTIFICATION : LE DEAS

Les évaluations des blocs de compétences acquises par l'élève sont effectuées tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies par l'arrêté du 10/06/2021.

Le jury du DEAS est nommé par le Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de TOULOUSE.

La liste des candidats admis est établie par le jury du DEAS, qui ne peut ajourner un candidat sans avoir consulté son dossier d'évaluation continue.

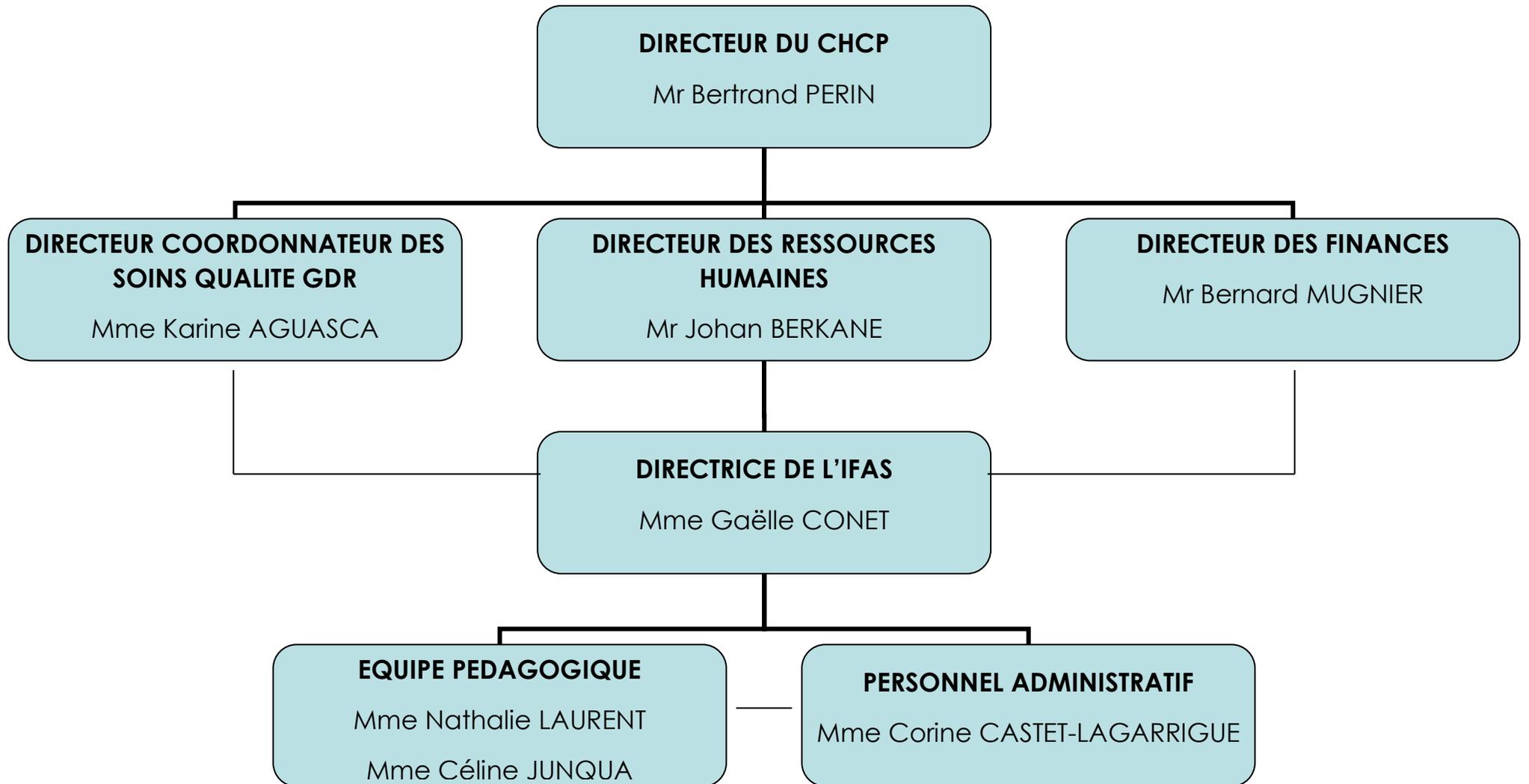
Sont déclarés reçus au DEAS les candidats qui ont validé l'ensemble des blocs et compétences liées à l'exercice de leur métier.

Le DEAS est délivré par le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de TOULOUSE ou son représentant.

## 5. ANNEXES

1. Organigramme de l'IFAS au sein du CHCP.
2. Financement et rémunération de la formation.
3. Calendrier annuel de Formation 2024-2025.
4. Tableau de validation des blocs de compétences
5. Liste des terrains de stages

## ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE L'IFAS AU SEIN DU CHCP



## ANNEXE 2 : FINANCEMENT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques	Rémunération
<ul style="list-style-type: none"><li>- Employeur : établissements sanitaires et sociaux publics ou privés</li><li>- OPCO</li><li>- Région : soumis à conditions</li><li>- Candidat</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Employeur</li><li>- France Emploi : soumis à conditions</li><li>- Région : soumis à conditions</li><li>- Bourses : soumis à conditions</li><li>- Aucune rémunération</li></ul>

## ANNEXE 3 : FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE HORS APPRENTISSAGE PLANNING PREVISIONNEL 2024/2025

25/01/2024

	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1				FERIE		FERIE				FERIE		
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8										FERIE		
9											FERIE	
10												
11				FERIE								
12												
13												
14												FERIE
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21									FERIE			
22												
23												
24												
25					FERIE							
26												
27												
28												
29										FERIE		
30												
31												

 COURS

 STAGE

 RH ou FERIE

 CONGES (FERMETURE DE L'INSTITUT)

## ANNEXE 4

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES VALIDATIONS DES BLOCS DE COMPETENCES

Bloc de compétences	Modules	Modalités d'évaluation	Date session 1	Date session 2
1	1	Etude de situation – 4		
	2	HEURES		
2	3	Etude de situation +		
	4	FGSU		
	5	Pratique simulée		
3	6	Etude de situations		
	7	relationnelles pouvant comporter une pratique simulée		
4	8	Situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel		
5	9	Etude de situation		
	10	pouvant comporter une pratique simulée		

Pour les dates de validation « semaine du » : les dates seront communiquées par écrit au minimum 15 jours avant aux élèves via la plateforme Théia et par voie d'affichage dans le hall de l'IFAS.

## Annexe 5

### LISTE DES TERRAINS DE STAGES CLINIQUES

2023/2024

INTITULE DU STAGE	LIEUX DE STAGE
Services de soins de courte durée	<p>Centre Hospitalier Comminges Pyrénées de Saint Gaudens :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Médecine interne gastro entérologie</li><li>- Médecine interne de pneumologie</li><li>- Médecine interne de cardiologie</li><li>- Service d'Hospitalisation à Domicile (HAD)</li><li>- Unité de Court Séjour Gériatrique (CSG)</li><li>- Chirurgie viscérale</li><li>- Chirurgie orthopédique</li><li>- Chirurgie ambulatoire</li><li>- Réanimation/soins continus</li><li>- Urgences/Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD)</li></ul> <p>Centre hospitalier Ariège Couserans de Saint Girons (09) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chirurgie viscérale et orthopédique</li><li>- SMC/SIR</li><li>- Médecine interne</li><li>- Unité de Court Séjour Gériatrique (CSG)</li></ul>
USLD/SSR	<p>Centre Hospitalier Comminges Pyrénées de Saint Gaudens :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Unité de Soins de Longue Durée (USLD) 2 niveaux</li><li>- Soins médicaux et de réadaptation (SMR)</li></ul>

	<p>Hôpitaux de Luchon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CRF 2 niveaux</li> <li>- CCG</li> </ul> <p>Centre hospitalier de Muret :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- USLD</li> <li>- SMR</li> </ul> <p>CRF Salies du Salat : 2 niveaux</p> <p>Centre hospitalier Ariège Couserans de Saint Giron (09)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre de réadaptation neurologique</li> <li>- SMR</li> </ul>
PSYCHIATRIE	<p>Hôpitaux de Lannemezan : places en attente de l'IFAS de Tarbes</p> <p>CH Ariège-Couserans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité de psychiatrie A</li> <li>- Unité de psychiatrie B</li> </ul> <p>Gérontopsychiatrie :</p> <p>EHPAD l'Isle en Dodon</p> <p>EHPAD Le Cuing 2 unités</p> <p>EHPAD de Peyssies</p> <p>EHPAD Elvire Gay Boulogne/Gesse</p> <p>EHPAD ORELIA CHCP Saint Gaudens</p> <p>EHPAD ATHENA Villeneuve de Rivière</p> <p>EHPAD LA CROIX DU SUD – Fabas (09)</p> <p>Centre d'Accueil de Jour Valentine</p> <p>FAM VALATS – Siradan (65) 2 unités</p> <p>FAM Saint Blancard (32)</p> <p>FAM Aurignac</p>
EXTRA HOSPITALIER	<p>Centre Hospitalier Comminges Pyrénées de Saint Gaudens</p> <p>EHPAD Orélia</p> <p>HAD</p> <p>Hôpitaux de Luchon</p> <p>EHPAD Gabriel Rouy</p> <p>EHPAD Antichan</p>

	EHPAD Elvire Gay Boulogne/Gesse
	EHPAD L'Isle en Dodon
	EHPAD Jeanne Penent Cazerès
	EHPAD Saint Vidian Martres Tolosane
	EHPAD L'Ensoleillade Saint Gaudens
	EHPAD Mas st Pierre Saint Gaudens
	EHPAD Villeneuve de Rivière
	EHPAD Beauchalot
	EHPAD de Guchen (65)
	EHPAD Era Caso – Luchon
	EHPAD LA CROIX DU SUD – Fabas (09)
	EHPAD du Montroyal Montréjeau
	Centre Hospitalier de Muret
	AGESEP Centre Louis Donat
	FAM de Rieux Volvestre
	ASEI Centre Auguste Valats Siradan (65)
	CRF de Saint Blancard (32)
	SICASMIR Saint Gaudens
	SSIAD de Marignac
	SSIAD de Montauban de Luchon
	SSIAD de Boulogne/Gesse
	SSIAD de L'Isle en Dodon
	SSIAD de Loures Barousse (65)
	SSIAD de Mane
	SSIAD de Cazères
	SSIAD Rieux Volvestre
	SSIAD de Castelnau Magnoac (65)
	SSIAD de Arreau (65)